

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a besoin d'instructeurs qualifiés pour élaborer, présenter et assurer la prestation de cours de niveau avancé dans les deux langues officielles aux employés ayant de niveau supérieur de l'ARC qui traitent des lois fiscales canadiennes au niveau de complexité le plus élevé. Les services de rédaction du matériel de cours établi peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'examens, de mises à jour et de l'élaboration de nouveau matériel de cours, au besoin.

Le mandat de l'ARC consiste à promouvoir l'observation aux lois et aux règlements fiscaux du Canada par l'éducation, le service de qualité et l'exécution responsable.

Le Programme de formation professionnelle continue (PFPC) est un programme d'études comprenant des cours conçus en vue d'accroître les connaissances et les compétences analytiques des employés ayant de l'ancienneté occupant des postes exigeant un niveau élevé de connaissance des lois fiscales canadiennes dans des secteurs spécialisés. Le perfectionnement de ces compétences permet aux employés de se tenir au courant dans cet environnement évolutif et complexe.

L'ARC est responsable de fournir à ses employés une formation dans les sujets de cours du PFPC suivants dans les deux langues officielles :

1. Le REATB et les règles régissant les sociétés étrangères affiliées;
2. Réorganisation de société : cours avancé;
3. Interprétation législative de la LIR et de la LTA;
4. Conventions fiscales;
5. Financement de la dette;
6. Fiscalité des sociétés de personnes : cours avancé;
7. Fiducies;
8. Marchés financiers;
9. Structure avancée des produits dérivés;
10. Comptabilisation des produits dérivés.

L'ébauche de l'Énoncé des travaux (EDT) présente plus de détails sur ce que l'on attend des exigences pour lesquelles l'ARC peut présenter une demande de proposition (DDP) à l'avenir.

On invite les fournisseurs à présenter leur soumission écrite en réponse à la présente Demande de renseignements (DR), ébauche d'EDT et questions connexes. Les fournisseurs qui présentent des renseignements écrits peuvent être invités à une conférence des soumissionnaires avec des représentants de l'ARC. Cette séance leur permettrait de fournir des renseignements supplémentaires concernant la DR au moyen d'une plate-forme de questions et réponses.

HISTORIQUE DE L'UTILISATION

Un grand nombre des cours indiqués ci-dessus sont offerts tous les ans par des fournisseurs de services externes, selon les besoins en matière d'apprentissage des employés ayant de niveau supérieur de l'ARC. Habituellement, ces cours sont offerts dans les centres les plus importants au Canada et comptent en moyenne de 30 à 70 participants par séance. Plus de 20 séances peuvent être offertes par année, selon la demande de formation technique portant sur les lois fiscales canadiennes au niveau de complexité le plus élevé.

AVERTISSEMENT

Il ne faut pas interpréter la présente DR comme une demande de soumissions ou de propositions. Aucun contrat ni aucune autre forme d'engagement ne seront conclus en fonction des réponses à la présente DR. Elle n'est pas considérée comme une autorisation par l'ARC d'entreprendre des travaux qui entraîneraient des coûts pour elle. Rien dans la présente DR ne doit être considéré comme un engagement de l'ARC de présenter une DDP.

Toutes les réponses seront conservées par l'ARC à titre confidentiel (sous réserve des lois fédérales pertinentes) et demeureront la propriété de l'ARC une fois reçues. L'ARC peut reproduire, photocopier ou transcrire la réponse et toute documentation à l'appui non exclusive pour les besoins de cet examen et/ou l'inclusion dans toute DDP qui en découle. L'ARC peut utiliser des renseignements non exclusifs fournis au cours de son examen et/ou dans la préparation de toute DDP officielle. Une réponse à la présente DR ne constitue pas une condition préalable à la réception d'une DDP ou au droit d'y soumissionner pouvant découler de la présente exigence. Toute DDP sera affichée dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) à l'adresse www.achatsetventes.gc.ca.

L'ARC ne sera liée à aucune disposition indiquée dans le présent document. L'ARC se réserve le droit de modifier en tout temps une partie ou la totalité de l'exigence, si elle le juge nécessaire. L'ARC se réserve aussi le droit de réviser son approche en matière d'approvisionnement, si elle le juge approprié, que ce soit à partir des renseignements présentés en réponse à la présente DR ou pour toute autre raison qu'elle estime appropriée.

OBJET DE LA DR

La présente DR vise ce qui suit :

1. Entreprendre un échange de renseignements avec des fournisseurs de services externes éventuels.
2. Donner aux fournisseurs de services externes éventuels une occasion précoce d'évaluer et de commenter l'exigence afin d'optimiser les ressources de l'ARC dans l'éventualité où une DDP est affichée.
3. Déterminer l'intérêt des fournisseurs à fournir les services décrits dans la DR et l'EDT.
4. Recevoir de la rétroaction et des recommandations sur toutes les questions qui pourraient avoir une incidence sur la capacité d'un fournisseur à répondre à l'exigence de l'ARC.
5. Trouver les pratiques exemplaires dans l'industrie qui accroîtrait le niveau d'intérêt lié à la prestation de ce service à l'ARC par l'intermédiaire d'un processus de soumission concurrentiel.

QUESTIONS

On invite les fournisseurs à présenter leurs réponses aux questions indiquées ci-dessous. On devrait tenir compte de l'ébauche de l'EDT au moment de répondre aux questions.

1. Selon les renseignements présentés dans la DR et dans l'ébauche de l'EDT, souhaitez-vous soumettre une proposition à l'ARC dans l'éventualité où une DDP serait affichée pour cette exigence? Dans la négative, quelle exigence parmi celles présentées dans la DR et/ou l'ébauche de l'EDT recommanderiez-vous de modifier et pour quelles raisons?

2. Constatez-vous des enjeux ou des préoccupations importantes relativement à l'ébauche de l'EDT ci-jointe? Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication.
3. Pouvez-vous fournir des services à l'échelle nationale ou régionale (l'Administration centrale et les régions : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Pacifique). Pouvez-vous offrir les services en français et en anglais?
4. Avez-vous une préférence relativement à la façon dont les cours devraient être groupés afin de faciliter un processus de soumission concurrentiel : par cours, par région, par langue, par groupe ou une combinaison de ce qui précède?
5. Seriez-vous tenu de sous-traiter un tiers pour élaborer et assurer la prestation de l'ensemble ou des parties d'un cours, ou disposez-vous de l'expertise au sein de votre organisation pour satisfaire à toutes les exigences de l'ébauche de l'EDT?
6. Veuillez fournir des détails sur votre expérience acquise liée à la prestation de formation, de séminaires ou d'une combinaison des deux relativement à une formation technique élaborée, présentée et offerte traitant des lois fiscales canadiennes au niveau de complexité le plus élevé :
 - a) Quels types de cours avez-vous offerts et sont-ils liés aux sujets indiqués ci-dessus?
 - b) À quels endroits avez-vous élaboré et assuré la prestation d'une formation technique, quelle était la taille de vos publics?
 - c) Quels sont les antécédents généraux des participants qui ont participé à vos cours antérieurement (avocats et comptables professionnels, vérificateurs internes et externes, représentants d'organisations internationales, étudiants au niveau collégial et universitaire, etc.)?
 - d) Combien d'heures d'instruction vous ou votre organisation avez-vous offertes au cours des cinq dernières années en général, notamment en ce qui a trait aux sujets indiqués ci-dessus?
 - e) Quelle est la préparation générale nécessaire pour élaborer et assurer la prestation de cours similaires à ceux indiqués ci-dessus?
7. Veuillez décrire votre approche pédagogique à la formation technique traitant des lois fiscales canadiennes au niveau de complexité le plus élevé :
 - a) Quels documents utilisez-vous?
 - b) Fournissez-vous des documents à lire au préalable?
 - c) Intégrez-vous des études de cas pour renforcer certains concepts?
 - d) Avez-vous recours à plus d'un chargé de cours par cours pour modifier le ton et créer un environnement d'apprentissage plus dynamique? Quelle est votre approche relativement à l'apprentissage en ligne et/ou à l'apprentissage mixte?
 - e) Offrez-vous des outils électroniques dans le cadre de la formation?
 - f) Utilisez-vous et/ou possédez-vous un logiciel de webinaire?
8. Comment évaluez-vous l'efficacité du cours?
9. Veuillez décrire en termes généraux les titres de compétences de vos instructeurs et indiquez la disponibilité de vos instructeurs en vue d'élaborer et d'assurer la prestation d'une formation technique.
10. Comment évaluez-vous l'efficacité des instructeurs?
11. Comment vous assurez-vous que vos instructeurs, formateurs et présentateurs disposent des connaissances, des compétences et de l'expérience requise pour assurer la prestation de cours techniques?

12. Avez-vous des préoccupations ou percevez-vous des empêchements relativement au processus de soumission concurrentiel par l'intermédiaire de la DDP officielle et du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) à <http://www.achatsetventes.gc.ca>, à l'égard de la formation technique élaborée et présentée aux employés chevronnés de l'ARC?
13. Veuillez fournir tous les renseignements supplémentaires que vous considérez comme pertinents.

RÉPONSE À LA DR

Les fournisseurs doivent faire parvenir leurs réponses à la présente DR au plus tard le 27 février 2015 à l'adresse de courriel suivante : Tanya.DiVirgilio@cra-arc.gc.ca.